Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20260429-DEL26035-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 16/04/2026

Nombre de membres :
- en exercice : 19
- quorum : 10
- présents : 17
- représentés : 1
- votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 10h15, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MAILLARD, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Marc MAILLARD, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Danielle MENARD, Roland GAUTIER, Marion LOISEAU, Jean-Yves ESNAULT, Magali BUDOR, Joël AKA, Eric BRUNCHER, Eric PIROT, Gilles THOMAS, Aurélie BERTIER, Céline DESRUES, Catherine LEGRAND, Annie MARQUET, Henry SOUVESTRE

Était excusée (1) :
Mme Delphine DESILLE a donné procuration à Annie MARQUET.

Était absente (1) :
Mme Céline ECHAROUX était absente.

M. Eric PIROT a été élu secrétaire de séance.

DEL 26035 - Ecole Saint Vincent de Paul – Contrat d'association – Participation aux frais de fonctionnement

Vu les articles L. 442-5 et suivants du Code de l'éducation ;

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 déterminant les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu le contrat d'association conclu le 11 décembre 2010 entre la Commune et l'école privée Saint Vincent de Paul de Domagné,

Vu l'avenant du 7 février 2022 validé par délibération du 31 janvier 2022 concernant les nouvelles modalités de versement de la participation,

Vu la délibération du 29 Avril 2026 fixant les coûts d'un élève de cycle maternelle et d'un élève de cycle primaire,

Considérant le coût moyen d'un élève scolarisé dans l'établissement d'enseignement public de la commune, constaté pour l'année 2025, soit :
- Elève de cycle maternel : 1 822.70 €
- Elève de cycle primaire : 658.03 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

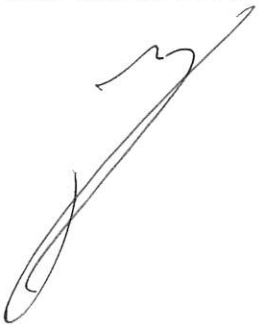
- **ATTRIBUE** une subvention à l'OGEC de l'École privée Saint Vincent de Paul d'un montant de 134 617.45 € pour l'année 2026, composée de la façon suivante (les effectifs retenus sont ceux constatés à la rentrée de Janvier 2026, résidant sur Domagné - Chaumeré) :
  - 1822.70 x 54 enfants de maternelle = 98 425.80 €
  - 658.03 x 55 enfants de primaire = 36 191.65 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20260429-DEL26035-DE

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la Commune en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Marc MAILLARD



Le secrétaire de séance,
Eric PIROT,

